

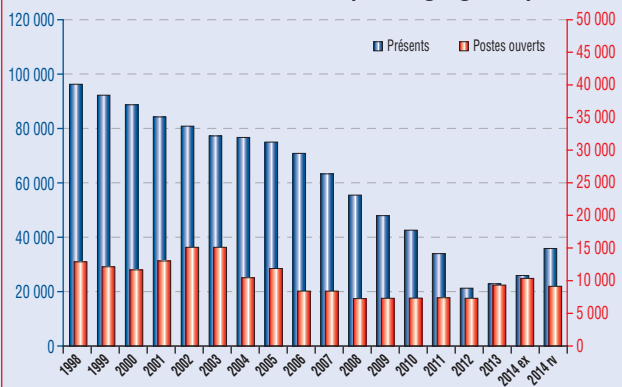
CAPES EXTERNE	Postes 2015	RAPPEL SESSION 2014								
		Inscrits 2015	Postes	Inscrits	Présents	Présents par poste	Admissibles	Admis	Liste compl.	% admis/ présents
Philosophie	103	1 552	80	1 522	979	12,2	199	80		8,2 %
Lettres classiques	230	253	200	265	153	0,8	125	99		64,7 %
Lettres modernes	1 310	3 330	1 070	3 453	2 070	1,9	1 379	886		42,8 %
Histoire & géographie	685	4 954	635	5 332	3 443	5,4	1 385	635	252	18,4 %
Sciences éco. et sociales	125	1 885	122	1 903	764	6,3	252	122		16,0 %
Allemand	340	677	300	737	523	1,7	362	193		36,9 %
Anglais	1 225	4 223	1 000	4 320	2 930	2,9	1 481	917		31,3 %
Arabe	4	228	0							
Chinois	15	149	12	167	99	8,3	33	12	3	12,1 %
Espagnol	365	2 944	300	3 227	2 272	7,6	680	300	43	13,2 %
Italien	35	939	35	905	456	13,0	81	35		7,7 %
Mathématiques	1 440	4 645	1 243	4 138	2 391	1,9	1 899	838		35,0 %
Physique & chimie	272	2 095	205	2 103	1 287	6,3	512	205	3	15,9 %
Sciences de la vie et de la Terre	394	2 430	322	2 524	1 651	5,1	750	322	66	19,5 %
Éd musicale & chant choral	160	339	132	403	282	2,1	204	125		44,3 %
Arts plastiques	240	1 585	210	1 676	1 064	5,1	463	210	48	19,7 %
Documentation	235	1 618	180	1 720	898	5,0	407	180	30	20,0 %
Basque	2	5	1	9	2	2,0	2	1		50,0 %
Breton	3	9	2	13	8	4,0	3	2		25,0 %
Catalan	2	29	1	31	12	12,0	3	1		8,3 %
Occitan - langue d'Oc	5	23	4	23	13	3,3	8	4		30,8 %
Créole	5	71	4	79	36	9,0	12	4		11,1 %
Langue corse	1	14	1	12	9	9,0	3	1		11,1 %
Langue des signes française	3	14	2	10	7	3,5	5	2		28,6 %
Tahitien	1	61	1	48	23	23,0	2	1		4,3 %
TOTAL	7 200	34 072	6 062	34 620	21 372	3,5	10 250	5 175	445	24,2 %
CPE externe	310	6 980	300	6 299	2 678	8,9	615	300	26	11,2 %
CO-Psy externe	90	1 492	60	1 338	478	8,0	143	60		12,6 %
CAPEPS externe	800	3 479	710	3 385	2 493	3,5	1 412	710	120	28,5 %

CAPET EXTERNE	Postes 2015	RAPPEL SESSION 2014								
		Inscrits 2015	Postes	Inscrits	Présents	Présents par poste	Admissibles	Admis	Liste compl.	% admis/ présents
Sciences et techniques médico-sociales	58	373	50	399	146	2,9	103	48		32,9 %
Biotechnologie – biochimie, génie bio.	30	475	24	438	178	7,4	65	24	4	13,5 %
– santé	12	227	10	284	90	9,0	23	9		10,0 %
Éco. et gestion – communication, organisation et GRH	66	997	50	906	277	5,5	121	50	9	18,1 %
– comptabilité finance	50	730	35	696	200	5,7	84	35	6	17,5 %
– informatique et syst. info	20	216	15	200	44	2,9	29	15	5	34,1 %
– marketing	72	1 434	55	1 270	523	9,5	141	55	11	10,5 %
Arts Appliqués – design	19	284	15	249	97	6,5	34	15	8	15,5 %
– métiers d'arts	3	48	2	36	7	3,5	3	1		14,3 %
Sciences industrielles de l'ingénieur – option informatique et numérique	62	286	48	237	74	1,5	53	26		35,1 %
– option architecture et construction	63	171	48	155	64	1,3	41	22		34,4 %
– option énergie	62	303	48	241	96	2,0	68	41		42,7 %
– option ingénierie mécanique	68	310	50	331	158	3,2	106	50	15	31,6 %
Hôtel-tour. – sciences et techno. num.	13	125	10	150	71	7,1	30	10	3	14,1 %
– Techniques culinaires	12	63	0							
TOTAL CAPET	610	6 042	450	4 715	1 636	3,6	656	278		17,0 %

TROISIÈME CONCOURS	Postes 2015	RAPPEL SESSION 2014								
		Inscrits 2015	Postes	Inscrits	Présents	Présents par poste	Admissibles	Admis		% admis/ présents
Lettres modernes	35	327	20	395	101	5,1	59	20		19,8 %
Anglais	45	435	25	473	200	8,0	61	25		12,5 %
Allemand	20	69	10	49	25	2,5	20	8		32

Supplément au n° 750 - 14 mars 2015

Évolution du nombre de postes et de candidats présents aux concours externes (hors agrégation)



Enseignant, CPE : investir pour recruter !

Après des années de disette, le nombre de postes aux concours augmente depuis 2013 : + 28 % en 2013, deux sessions de concours en 2014, + 30 % en 2015 par rapport à 2013.

L'action du SNES et des autres syndicats de l'éducation de notre fédération, la FSU, a permis le rétablissement d'une décharge d'un demi-service pour certains stagiaires et une amélioration de la prise en compte des services antérieurs de non-titulaires dans leur salaire. Ces avancées sont un premier pas pour rendre attractifs les métiers d'enseignant et de CPE.

Mais le gouvernement est resté au milieu du gué sur de nombreuses questions et n'a pas pris la totale mesure des besoins de l'Éducation. Ainsi, les Emplois d'Avenir Professeurs (EAP) ne sont pas les pré-recrutements que le SNES-FSU revendique et n'ont d'ailleurs pas le succès escompté. Les bourses et aides aux logements des étudiants sont insuffisantes et obligent nombre d'entre eux à faire des « petits boulots » pour financer leurs études. La diminution du salaire des stagiaires de 14 %, l'absence de revalorisation du salaire et des conditions de travail des titulaires enseignants et CPE rendent ces métiers peu attractifs, même en période de fort chômage, par rapport aux salaires du privé à niveau d'études (bac + 5) équivalent.

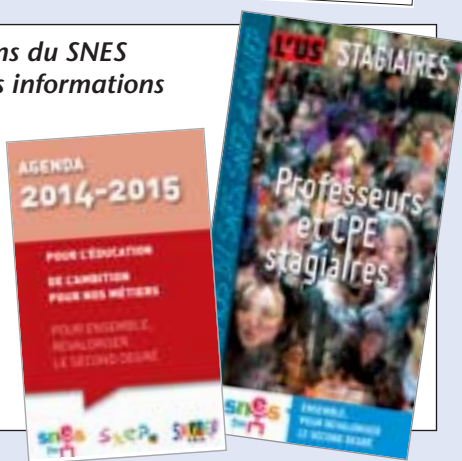
L'affectation des lauréats des concours nécessite des améliorations. Leurs conditions de stage aussi, puisque le service en responsabilité à mi-temps n'est pas accordé aux lauréats des concours réservés et à ceux avec plus d'un an et demi d'expérience professionnelle d'enseignement et d'éducation. De même, la précipitation dans laquelle les nouveaux masters MEEF ont été mis en place dans les ESPE fait que de nombreuses critiques s'élèvent contre les contenus de formation, par ailleurs très disparates selon les académies en l'absence d'un cadrage fort et d'un investissement suffisant. Tout cela ne permet pas de redorer une attractivité en berne et de pourvoir tous les postes aux concours faute d'un nombre suffisant de candidats jugés « au niveau » par les jurys. C'est pourquoi le SNES-FSU a réclamé et obtenu l'ouverture de listes complémentaires à la dernière session, et réitérera cette exigence à la prochaine session.

Pour autant, les métiers d'enseignants et CPE sont passionnants, riches de contacts et d'expériences variées. C'est pourquoi nous les avons choisis et défendons un service public d'Éducation ambitieux et de qualité. Vous trouverez dans cette publication les renseignements utiles sur l'année de stage (affectation, rémunération...). Les représentants du SNES-FSU assurent des permanences téléphoniques et par courriels dès maintenant et tout l'été pour vous informer et vous conseiller. N'hésitez pas à faire appel à eux ! ■

Caroline Lechevallier, secrétaire nationale

Alain Billate, Grégory Bekhtari, Mickaël Bouali, Valérie Héraut
Catherine Mezaad, Emmanuel Mercier, Joanna Pfeiffer
responsables nationaux

Ces publications du SNES contiennent les informations indispensables pour l'année de stage. Elles sont disponibles gratuitement dans les sections académiques du SNES.



SOMMAIRE

2. Votre affectation en stage
3. L'année de stage
4. Postes
5. Fiche contact à renvoyer

VOTRE AFFECTATION

Le ministère publie généralement en avril au *Bulletin Officiel*, une note de service qui définit les modalités d'affectation des lauréats concours (www.education.gouv.fr, rubrique SIAL). La durée de cette affectation est d'un an.

CHOISIR UN TYPE D'AFFECTATION

Lauréat(e)s du CAPES/T ou concours CPE externes, vous pouvez demander à être affecté(e) :

- dans le second degré ;
- dans l'enseignement supérieur si vous y avez été recruté(e)s en qualité de doctorant contractuel, d'ATER à la rentrée 2015 ou pour les élèves de l'ENS comme PRCE ;
- en report de stage d'un an, de droit, non rémunéré : congé maternité ou parental, service national. D'autres motifs de report de stage non rémunéré d'un an sont prévus mais ils ne sont pas de droit : préparer l'agrégation, terminer sa scolarité à l'ENS, effectuer un séjour à l'étranger. **Pour être tenu(e) informé(e) renvoyez-nous sans délai la fiche détachable ci-jointe.**

ÊTRE AFFECTÉ(E) DANS UNE ACADÉMIE

Pour ceux/celles qui choisissent d'effectuer leur stage en collège ou lycée, le ministère prévoit deux modalités d'affectation en académie :

- formulation de six vœux maximum pour être affecté(e) dans une académie pour les lauréat(e)s des concours 2014 ou antérieurs en report en 2014/2015, de l'agrégation 2015 sans expérience professionnelle significative, du CAPES/T et CPE 2015 non inscrits en M1 MEEF et sans expérience professionnelle significative ;
- maintien dans l'académie d'inscription au concours pour les lauréat(e)s des concours 2015 inscrits en M1 MEEF et tous les lauréat(e)s avec une expérience professionnelle significative. Cas particuliers de l'Île-de-France : ils/elles auront à classer par ordre de préférence les trois académies de Paris, Créteil, Versailles. **Le SNES-FSU intervient pour que ceux qui le souhaitent puissent formuler des vœux afin de changer d'académie. Pour être tenu(e) informé(e), renvoyez-nous sans délai la fiche détachable ci-jointe et contactez-nous si vous êtes dans ce cas : fmaitres@snes.edu**

LES ÉLÈVES ONT LE DROIT D'AVOIR DES ENSEIGNANTS ET CPE FORMÉS TOUTE L'ANNÉE

LE SNES-FSU SE BAT POUR RENDRE ATTRACTIFS NOS MÉTIERS ET AMÉLIORER LA FORMATION INITIALE ET CONTINUE DES PERSONNELS



ENSEMBLE, POUR REVALORISER LE SECOND DEGRÉ

FORMULER SES CHOIX : VIGILANCE !

En mai/juin vous aurez à formuler vos choix de type d'affectation, de concours en cas de multiples admissions, et le cas échéant vos 6 vœux d'académies. Vous devrez indiquer votre situation administrative (inscrit(e) en M1, contractuel(le), etc..) et familiale. Vous êtes considéré(e) pacsé(e) ou marié(e), et devez l'indiquer comme tel, si l'acte est ou sera fait avant la date limite (qui varie entre le 1/07 et le 31/08). De même, si vous allez être père ou mère mais que l'accouchement n'a pas encore eu lieu, vous devez considérer et indiquer cet ou ces enfants à naître comme dès à présent à charge. C'est cette déclaration qui sera prise en compte, non celle formulée lors de l'inscription au concours. **Imprimez ou sauvegardez la page écran récapitulant vos déclarations, choix et vœux pour avoir une preuve en cas de litige. Adressez-nous, sans engagement de votre part, dès à présent la fiche détachable ci-jointe et la fiche syndicale de suivi de votre affectation** qui sera téléchargeable fin avril sur www.snes.edu rubrique « concours » puis « Affectation des lauréats des concours enseignants et de CPE ». En juillet, vous aurez à formuler vos vœux d'affectation en établissement dans l'académie obtenue.

UN BARÈME POUR AFFECTER LES STAGIAIRES

Que ce soit pour être affecté(e)s dans une académie, ou dans un établissement au sein de l'académie, les stagiaires sont classé(e)s selon un barème. Les vœux de ceux/celles qui ont le barème le plus élevé sont examinés en premier. Le barème prend en compte le rang de classement au concours, la situation familiale (rapprochement de conjoint, enfant) et la situation administrative (contractuel, AED, fonctionnaire...). **Pour une information précise et détaillée, consultez notre site www.snes.edu rubrique « concours » puis « Affectation des lauréats des concours enseignants et de CPE » et/ou contactez-nous : fmaitres@snes.edu.**

ADMIS(E) À PLUSIEURS CONCOURS : LEQUEL CHOISIR ?

Si vous êtes admis(e) à plusieurs concours, vous devez en choisir un et perdre le bénéfice des autres (votre place laissée vacante est alors donnée à un(e) candidat(e) sur liste complémentaire). La décision vous revient et n'est pas sans conséquence puisqu'en fonction du concours choisi vous pouvez demander un report pour préparer l'agrégation ou non, vous restez automatiquement dans votre académie d'inscription au concours ou non (voir cadre « être affecté dans une académie »).

Attention : Vous devez vous connecter sur SIAL et formuler des vœux pour chacun des concours auxquels vous êtes admissible.

MODIFIER SON AFFECTATION : QUELLE PROCÉDURE ?

Si pour une raison avérée, vous souhaitez une académie autre que celle obtenue, il faut contacter le ministère dans les plus brefs délais et nous informer (fmaitres@snes.edu). Pour ce qui est de l'établissement, c'est le rectorat et la section SNES-FSU de votre académie qu'il faut joindre. Nos interventions conjointes permettent souvent une issue positive. Modifiée ou pas votre affectation est impérative.

Remboursement des frais de transport pour passer les épreuves. Si vous êtes agent de l'État, vous pouvez prétendre au remboursement de vos frais de transport pour vous rendre sur les lieux d'épreuves de concours. Pour connaître la procédure, contactez-nous : fmaitres@snes.edu

L'ANNÉE DE STAGE

CONDITIONS DE STAGE

Aucun texte n'est paru à ce jour (16/03/2015) mais le ministère prévoit des conditions de stage variables selon le concours obtenu, le diplôme obtenu et l'expérience professionnelle :

- lauréats avec une expérience professionnelle significative : service à temps plein, avec un tuteur et une formation si besoin ;
- lauréats du CAPES/T et CPE 2015 sans expérience professionnelle et titulaires d'un master ou d'un diplôme équivalent, ou qui sont dispensés de master : service de 8 à 10 heures, avec un tuteur et une formation adaptée dans le cadre du M2 MEEF à l'ESPE.
- lauréats du CAPES/T et CPE 2015 qui doivent valider leur master : service de 8 à 10 heures, avec deux tuteurs l'un « de terrain », l'autre universitaire. La formation sera délivrée dans le cadre du M2 MEEF à l'ESPE.

Pour être tenu(e) informé(e) de la parution et du contenu du texte cadrant l'année de stage, renvoyez-nous sans délai la fiche détachable ci-jointe.

UN SALAIRE INSUFFISANT

Sous prétexte d'une diminution du niveau de recrutement au M1, les lauréat(e)s des concours 2015 voient leur rémunération diminuer de 14 % sur l'année pour retourner à la rémunération d'avant la revalorisation de 2010 : c'est inadmissible ! Ainsi ils/elles seront classés au 1/09/2015 comme fonctionnaire stagiaire au

1^{er} échelon du corps des professeurs certifiés, traitement brut mensuel 1 616 euros (1 388 net) puis au 1/12/2015 au 2^e échelon, 1 741 bruts (1 496 net), soit 1,1 SMIC.

Au traitement, s'ajoutent des indemnités de suivi d'élèves et le cas échéant le supplément familial.

Certains services antérieurs sont pris en compte et permettent de débiter la carrière à un échelon et donc à un traitement plus élevé.

Le point d'indice, qui sert de base au calcul des salaires, est gelé depuis 2010. Le SNES et la FSU se battent pour lever ce blocage et rattraper les pertes de pouvoir d'achat subies depuis. Pour plus d'informations :

fmaitres@sn.es.edu



RÉFORME DE LA FORMATION : LES PROPOSITIONS DU SNES

1. Mettre en place une formation de haut niveau avant le concours intégrant progressivement tous les aspects du métier (savoirs disciplinaires à enseigner et pour enseigner) et en lien avec la recherche. Nous proposons d'introduire en licence disciplinaire des modules d'épistémologie, puis progressivement en master disciplinaire spécialité enseignement : didactique, sociologie, psychologie de l'enfant apprenant, la rédaction d'un mémoire de recherche, des stages d'observation et de pratique accompagnée en tant qu'objet d'étude.

2. Permettre l'accès au niveau master à tous les étudiants par la mise en place d'une allocation d'autonomie.

3. Sécuriser les parcours et lutter contre la crise de recrutement par :

- la mise en place de prérecrutements fin L2 sur concours nationaux, les prérecrutés seraient salariés pour étudier à temps plein en cotisant pour la retraite. En contrepartie, ils suivraient les masters disciplinaires et leurs modules spécialité enseignement ou éducation, se présenteraient aux concours et signeraient un engagement de cinq ans avec l'État ;

• la revalorisation des salaires et des conditions de travail.

4. Des concours ouverts à tous : avec un master comme condition de diplôme. Les étudiants et les professionnels en reconversion s'orientant plus tardivement vers nos métiers doivent pouvoir se présenter et réussir les concours.

5. Une entrée progressive dans le métier : Le service en responsabilité des stagiaires devrait correspondre au 1/3 du service d'un titulaire, les titulaires première année (T1) seraient à mi-temps et les T2 déchargés de 3 heures. Le temps libéré servirait à suivre une formation adaptée à son cursus antérieur, avoir un retour réflexif sur sa pratique et préparer ses cours...

6. Une formation continue de qualité tout au long de la carrière.

LE SNES VOUS INFORME...

Consultez le site, contactez-nous, renvoyez-nous la fiche-contact ci-jointe (sans engagement).

ET VOUS AIDE...

Début juillet, le ministère de l'Éducation nationale édite un projet d'affectation des lauréats de concours. Ce listing est communiqué aux organisations syndicales par voie informatique. Les militants du SNES effectuent un lourd travail de vérification des vœux, des barèmes et du respect des règles d'affectation. Au-delà, le SNES intervient auprès de l'administration pour la prise en compte de situations individuelles compliquées liées à des problèmes familiaux, sociaux, financiers, ou le traitement de cas médicaux difficiles souvent peu traduisibles en nombre de points au barème. À partir d'avril, vous pourrez télécharger la fiche syndicale de suivi des affectations (sans engagement).

Pour nous contacter

Au siège national du SNES-FSU
Secteur formation initiale et continue
Entrée dans le métier
Tél. : 01 40 63 29 57

Courriel : fmaitres@sn.es.edu

Adresse postale :

46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13

Site internet : www.sn.es.edu

rubrique « *concours* » puis

« *Affectation des lauréats des concours enseignants et de CPE* »

CANDIDATS AUX CONCOURS DE PROFESSEURS, CPE

Démarche sans engagement de votre part,
fiche à retourner à l'adresse suivante :

SNES

SECTEUR FORMATION DES MAITRES

46, AVENUE D'IVRY

75647 PARIS CEDEX 13



ENVIE D'ÊTRE INFORMÉ(E) SUR LES CONCOURS DE PROFESSEURS, CPE, CO-PSY ? L'AFFECTATION ET LES MODALITÉS DE STAGE ?

Pour cela remplissez cette fiche pour nous permettre de vous contacter et vous envoyer nos informations.

Démarche sans engagement de votre part

Nom Prénom

Nom de naissance Date de naissance Sexe : ☐ F ou ☐ M

Adresse personnelle

Code postal [][][][][][] Ville

Tél. [][][][][][][][][][][][][][][][] Portable : [][][][][][][][][][][][][][][][]

Courriel@.....

CONCOURS / DISCIPLINE

Concours présenté(s) : CAPES ☐ CAPET ☐ Agrégation ☐ CPE ☐ CO-PSY ☐

Discipline : Option :

Niveau de diplôme : L1 ☐ L2 ☐ L3 ☐ M1 ☐ M2 ☐ - Autre, précisez :

LIEU DE FORMATION

Université de : ÉSPÉ de :

Département :

CNED ☐ Candidat libre ☐

Êtes-vous déjà : AED ☐ Contractuel(le) ☐ Fonctionnaire ☐ EAP ☐ Lieu d'exercice :

Si vous êtes agent de l'État, vous pouvez prétendre au remboursement de vos frais de transports vers les lieux d'épreuves de concours.

J'accepte de fournir au SNES et pour le seul usage syndical les données nécessaires à mon information et à l'examen de ma carrière. Je demande au SNES de me communiquer les informations académiques et nationales de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6.01.78. Cette autorisation est à reconduire lors du renouvellement de l'adhésion et révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNES, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13 ou à ma section académique.

Date : Signature